



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Janvier 2014

Déclaration de l'UNSA Education au CTSD du 24 janvier

« Les années se suivent et ne se ressemblent pas ... Le calendrier des instances, qui avait retrouvé un rythme normal l'année dernière, est très fortement impacté cette année par les élections municipales. Le report de la carte scolaire du 1er Degré au mois d'avril est inacceptable ! Cette décision unilatérale va avoir pour conséquence de bouleverser en profondeur le calendrier de la préparation de la rentrée 2014, avec une publication des mesures (ouvertures et fermetures de classes et/ou de postes) prévue, au mieux, après le 18 avril, et des répercussions importantes, notamment sur les opérations de mutations des Personnels qui pourraient être considérablement retardées.

Ce point n'est certes pas à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui mais, sans trop anticiper sur les débats futurs, l'**UNSA Education Lozère** souhaite réaffirmer ici la position de notre délégation académique lors des **Comités Techniques Académiques** du 14 janvier et de ce jour.

Notre académie bénéficie de 130 emplois 1^{er} Degré supplémentaires, mais ils ne permettront, au mieux, que de faire face à l'augmentation annoncée des effectifs (plus de 3000 élèves).

Extrait de la déclaration académique : « *L'UNSA Education ne peut pas accepter que des départements subissent, à l'issue de ce CTA, une dégradation des conditions de scolarisation des élèves et une dégradation des conditions d'exercice des enseignants* ».

Notre délégation a donc souhaité que Mme le Recteur adresse une demande de moyens supplémentaires au ministère, et a voté contre le projet de répartition des emplois d'enseignants, que ce soit pour le programme 140 ou le programme 141.

A propos de ce programme 141, les moyens d'enseignement pour le 2nd degré, les prévisions des services du rectorat font état, pour notre région, d'une augmentation de 1 724 élèves, dont 351 dans les collèges, 1 459 dans les lycées d'enseignement Général et Technologique et d'une très légère diminution (de 86 élèves) dans les lycées professionnels. Selon les informations communiquées lors du CTA du 14 janvier dernier, le plafond d'emplois devrait être augmenté de 70 postes nouveaux auxquels s'ajoutent 40 ETP en HSA.

Pour les collèges lozériens, après avoir connu plusieurs années à la hausse, les effectifs subissent une inversion de tendance préoccupante, la perte enregistrée à la rentrée 2013 (- 21 élèves) semblant se prolonger en 2014, puisque la prévision fait état de 58 élèves de moins.

La baisse constatée à la rentrée 2013, notamment en 6ème, paraît se poursuivre en 2014 avec l'annonce d'une nouvelle diminution de 49 élèves pour ce niveau, et celle, attendue, de 59 élèves en 5ème.

Ces prévisions ont donc des conséquences non négligeables sur la répartition des moyens. Pour la **Lozère**, c'est une perte de deux ETP qui est prévue.

Que la prévision ne soit pas une science exacte, nous en convenons tout à fait. Mais la situation du collège de Florac nous interpelle : 61 élèves en 6ème cette année, et 59 prévus en 5ème l'année prochaine. Une diminution de deux élèves ne serait pas dramatique si elle n'avait pour conséquence la perte de 21 heures dans la dotation ...

Au travers de cet exemple, il apparaît clairement que la situation de la rentrée 2014 va donc être plus difficile dans la plupart des collèges lozériens.

Sommaire

Pages 2 et 3 : Préparation de la carte scolaire 2014.

Les mesures annoncées au Comité Technique Académique du 14 janvier (convoqué à nouveau le 24 janvier)
Principaux chiffres pour les collèges de **Lozère**

Page 4 : Communiqué de presse du **SE-UNSA Lozère** / Jour de carence supprimé ! / Prélèvement « retraite » à la hausse : pourquoi ?

Un mot pour les lycées. La préparation de la rentrée dans les établissements publics du département, qui devraient enregistrer, globalement, une légère augmentation des effectifs, s'annonce très délicate. Des menaces pèsent en effet sur les 3 lycées de **Lozère**, et notamment sur le lycée Théophile Roussel avec l'officialisation de la suppression du demi-poste de chef de travaux, qui, si elle était confirmée, mettrait grandement en péril la survie de cet établissement, dans un contexte de très forte concurrence avec l'enseignement privé. »

Carte scolaire : CTA du 14 janvier 2014

A l'ordre du jour du CTA du 14 janvier, figurait essentiellement la préparation de la rentrée 2014 dans les 1er et 2nd Degrés, uniquement pour les moyens « enseignants ».

Les informations ci-après sont donc issues des documents communiqués.

Projet de répartition des emplois 1er Degré entre les départements :

Le « plafond académique » est « augmenté » de **130** emplois pour 3 006 élèves supplémentaires attendus.

De plus, **2 Equivalents Temps Plein** mis à disposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans les établissements médicaux sociaux sont « réintégrés » à la dotation académique, ce qui porte le montant global à **132 postes**.

Pour le Rectorat, « la répartition des moyens proposés prend en compte, d'une part, l'évolution démographique, et d'autre part, le renforcement des moyens destinés à accompagner les écoles qui cumulent le plus de difficultés sociales et scolaires, comme la scolarisation précoce dans les zones d'éducation prioritaire et le dispositif « plus de maîtres que de classes » ».

Le CTA a acté la répartition de 132 emplois d'enseignants entre les 5 départements de l'académie, 99 au titre de la démographie et 33 au titre des mesures spécifiques (dispositif « plus de maîtres que de classes » et scolarisation des enfants de moins de 3 ans).

A noter, en ce qui concerne les mesures spécifiques, que dans les deux tableaux récapitulatifs (état des lieux, taux, effectifs, évolution prévisionnelle, ...), aucun chiffre ne figure pour la **Lozère** !?

La répartition proposée est la suivante (NDLR : le 1er nombre représente les emplois accordés au titre de la démographie, le 2ème au titre des mesures spécifiques) :

Aude : + 7 emplois (6 + 1)
 Gard : + 43 emplois (31 + 12)
 Hérault : + 74 emplois (56 + 18)
Lozère : - 2 emplois (- 2 + 0)
 P.O. : + 10 emplois (8 + 2)

132 emplois (99 + 33)

Remarque : les 99 « postes-classes » supplémentaires ne parviendront pas à couvrir l'augmentation prévue de 3 006 élèves, puisque cela représente une moyenne de ... 30 élèves par classe !

Projet de répartition des emplois d'enseignants du 2nd Degré :

Une augmentation globale des effectifs est annoncée (+ 1 888 élèves, tous cycles confondus -> voir détails page 3).

L'académie bénéficie de la création de 70 emplois nouveaux, auxquels s'ajoutent l'équivalent de 40 Equivalents Temps Plein en Heures Supplémentaires-Année (HSA), soit un total de **110 ETP**.

La répartition des moyens d'enseignement par type d'établissement a été proposée comme indiqué ci-après.

Collèges :

Collèges	Evolution effectifs	Variation d'ETP		Total
		HP	HS A	
AUDE	+ 6	/	/	/
GARD	+ 281	6	1	+ 7
HERAULT	+ 161	14	4	+ 18
LOZERE	- 60	- 1	- 1	- 2
P.O.	- 37	- 1	/	- 1
Total	+ 351	18	4	+ 22

Le Rectorat a précisé que cette répartition avait été « établie sur la base des prévisions d'effectifs arrêtées pour la rentrée 2014 et la reconduction du H/e projeté pour l'année scolaire 2013- hors Lozère ».

Il est aussi indiqué que les moyens d'enseignement attribués pour les SEGPA et les EREA sont reconduits à l'identique pour l'année 2014.

LEGT (prébac et postbac) :

Lycées (LEGT) Prébac et postbac		
Effectifs prévus Rentrée 2014	57 916	
Evolution effectifs Rentrée 2013 / Rentrée 2014	1 518	
Heures d'Enseignement 2013	75 563	
H/E projeté Rentrée 2013	1,35	
Variation ETP	HP	52
	HSA	38
Heures d'Enseignement 2014	77 121	
H/E projeté Rentrée 2014	1,33	
Ecart H/E projeté R2012 et R2014	- 0,02	

En bref - En bref La Lozère en chiffres

► Constat 2013 et prévisions de rentrée 2014 :

Ecoles :

2 ans	210	236
3 ans	508	477
4 ans	556	514
5 ans et +	520	538

CP	525	527
CE1	573	527
CE2	542	553
CM1	513	545
CM2	409	513

⇒ **Remarque :** globalement, les effectifs devraient baisser de 25 élèves (hors spécial).

Collèges :

6ème	594	545
5ème	666	607
4ème	634	667
3ème	600	615
ULIS	13	13
SEGPA	104	106

Lycées professionnels :

CAP 2 ans	50 + 41	51 + 52
2nd Pro	100	98
1ère Pro	77	88
Terminale Pro	103	76

Lycées :

2nd	315	321
1ère	297	293
Terminale	271	279

Post Bac :

STS 1ère année	121	135
STS 2ème année	114	116

⇒ **Remarque :** les effectifs diminuent sensiblement en collège (- 58 élèves), devraient être stables pour le 2nd cycle Professionnel (+ 3), légèrement en augmentation pour le 2nd cycle G&T (+ 10) ainsi que dans le Post Bac (+ 16), ce qui, globalement, devrait entraîner une baisse de 35 élèves, tous cycles confondus ...

CTA du 14 janvier 2014 (suite)

Lycées Professionnels :

Lycées Professionnels		
Effectifs prévus Rentrée 2014	21 600	
Evolution effectifs Rentrée 2013 / Rentrée 2014	- 86	
Heures d'Enseignement 2013	44 709	
H/E projeté Rentrée 2013	2,04	
Variation ETP	HP	- 9
	HSA	- 2
Heures d'Enseignement 2014	44 553	
H/E projeté Rentrée 2014	2,06	
Ecart H/E projeté R2012 et R2014	+ 0,02	

Synthèse des mesures proposées :

	HP (ETP)	HSA (ETP)
Collèges	+ 18	+ 4
LEGT	+ 52	+ 38
LP	- 9	- 2
Mesures diverses		
Professeurs formateurs	+ 5	
Documentation	+ 2	
ULIS	+ 2	
	110 ETP	

L'évolution des effectifs dans le « détail » !

1er cycle de Collège :	+ 354
SEGPA :	+ 85
(En Lozère, + 2 élèves ...)	
EREA :	+ 17
1er cycle LP :	+ 28
2nd cycle Professionnel :	- 144
2nd cycle G et T :	+ 1 459
Poste Bac :	+ 59
	+ 1 888

La Lozère en quelques chiffres (source documents CTA)

Il faut être extrêmement prudent avec les prévisions.

Pour l'Enseignement Public, un écart significatif (128 élèves) a été enregistré par exemple entre les prévisions 1er Degré pour la rentrée 2013 et le constat de rentrée ! Cela était déjà le cas les années précédentes, même si l'écart était moindre !

L'Administration devra aussi être vigilante en ce qui concerne les prévisions de l'Enseignement Privé dans notre département, où les effectifs évolueraient de façon différente (hausse en collège de 3%, baisse de 3,6% dans le 2nd cycle professionnel, augmentation de 10% en STS !)

1er Degré :	+ 2
1er Cycle :	+ 34
2nd Cycle Professionnel :	- 31
2nd Cycle Général et Tech. :	+ 35
Post Bac :	+ 49

Total général : + 87 élèves

Prévisions Collèges

Vous trouverez ci-dessous les estimations (prévisions) fournies pour le CTSD du 24 janvier 2014 :

LE BLEYMARD :	74 élèves
LA CANOURGUE :	2 7 5 élèves
LE COLLET DE DEZE :	85 élèves
FLORAC :	226 élèves
LANGOGNE :	206 élèves
MARVEJOLS :	300 élèves (*)
MENDE :	685 élèves (*)
MEYRUEIS :	62 élèves
ST CHELY D'APCHER :	362 élèves
ST ETIENNE V. F. :	90 élèves
STE ENIMIE :	58 élèves
VIALAS :	49 élèves
VILLEFORT :	81 élèves (*) avec la SEGPA

La proposition de DGH initiale de chaque établissement, établie notamment en fonction de ces prévisions d'effectifs, est la suivante :

DGH « prévisionnelle » Rentrée 2014

LE BLEYMARD :	117,5
LA CANOURGUE :	360
LE COLLET DE DEZE :	128,5

FLORAC :	276
LANGOGNE :	245
MARVEJOLS :	356,5
MENDE :	725,5
MEYRUEIS :	120,5
ST CHELY D'APCHER :	427
ST ETIENNE V. F. :	128,5
STE ENIMIE :	112
VIALAS :	124,5
VILLEFORT :	120,5

Total rentrée 2013 : DGH initiale + SEGPA = 3321,5 + 279 = 3600

Total préparation rentrée 2014 : proposition DGH + SEGPA = 3242,5 + 279 = 3521,5

Déclaration de l'UNSA Education au CTA du 14/01

Madame le Recteur,

« Au regard de la ventilation des emplois dans le 1^{er} degré que vous nous avez adressée, l'**UNSA Education** observe que la dotation académique n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés par la loi de refondation de l'école.

En effet, en tenant compte des impératifs suivants :

- les postes provisoires accordés à la rentrée 2013 et dont les effectifs des écoles concernées demandent très majoritairement une consolidation,
- les mesures spécifiques,
- les postes adaptés et les mesures d'allègement de service,
- le poste spécialisé autisme,
- les décharges de direction augmentées pour les écoles de 3 classes et moins,

la rentrée 2014 ne sera pas à la hauteur de la rentrée 2013, en termes de moyens disponibles pour les élèves de notre Région.

L'**UNSA Education** ne peut pas accepter cet état, tant localement les attentes sont fortes.

L'**UNSA Education** ne peut pas accepter que des départements subissent, à l'issue de ce CTA, une dégradation des conditions de scolarisation des élèves et une dégradation des conditions d'exercice des enseignants.

Pour toutes ces raisons, l'**UNSA Education** veut qu'une demande de moyens supplémentaires soit adressée au ministère, de manière à ce que la rentrée 2014 soit marquée par un véritable investissement auprès de nos élèves, toujours plus nombreux, particulièrement ceux qui sont scolarisés dans les zones d'éducation prioritaires et dans les territoires ruraux isolés. »

Infos diverses ...

Le jour de carence officiellement supprimé !

L'article 126 de la loi de finances pour 2014 officialise l'abrogation du jour de carence dans la Fonction Publique à partir du 1er janvier 2014.

Dans le même temps, il précise les modalités de transmission des certificats médicaux dans un délai de 48 heures et prévoit de renforcer l'efficacité du contrôle médical des arrêts de travail.

L'article 126 de la loi de finances (*) publiée au journal officiel du 30 décembre supprime le jour de carence pendant lequel les Agents publics en arrêt de travail pour maladie ne perçoivent pas leur traitement.

Ce dénouement heureux est le résultat d'une intense campagne de dénonciation de cette mesure à la fois stigmatisante et inefficace prise à l'encontre des Fonctionnaires.

L'**UNSA Éducation** s'y était engagée pleinement et se réjouit de la suppression effective du jour de carence (**).

Dans ce même article, il est précisé l'obligation de transmission des arrêts de travail dans un délai de 48 heures, sous peine de voir sa rémunération non versée.

Cette dernière disposition tend à rapprocher les règles applicables aux agents de la Fonction Publique avec celles applicables aux salariés de droit privé.

Ces nouvelles modalités de transmission entreront en vigueur le 1er juillet 2014 au plus tard.

L'article 126 de la loi de finances renforce également la **possibilité de contrôler le bien-fondé des arrêts maladie des Fonctionnaires**, là encore dans un souci de se rapprocher

des méthodes appliquées dans ce domaine aux salariés relevant du régime général de Sécurité Sociale.

(*) *Autrement dit le Budget de l'État, voté par le Parlement sous la forme d'une loi. Son intitulé formel est loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014. Son article 126 supprime — comme la loi de finances votée fin 2011 l'avait créée — les «recettes» résultant des prélèvements sur les rémunérations des fonctionnaires pour «jour de carence» et modifie le dispositif ancien.*

(**) *Voir aussi l'article sur le site national de l'UNSA Education (tapez le lien suivant : <http://www.unsa-education.com/spip.php?article637>)*

1er janvier 2014 : prélèvement « retraite » en hausse ...

La rémunération nette des Fonctionnaires titulaires et stagiaires baisse de quelques euros (à autres éléments constants) au 1er janvier 2014.

La cause ? Un accroissement progressif du taux de retenue pour pension civile.

Vous avez peut être constaté que, depuis 2012, votre rémunération baisse en début d'année civile. Pas de beaucoup, mais de quelques euros à chaque fois.

Les réformes sur les retraites, vous vous souvenez ? L'un des éléments consistait - au nom du principe d'égalité - à monter les retenues des Fonctionnaires au niveau de celles des salariés du secteur Privé. Qu'on soit salarié du Privé ou du Public, « l'effort contributif » sur la part salariale doit être de même niveau.

Voilà pourquoi notre revenu baisse chaque 1er janvier : nous contribuons davantage au régime de retraite de la Fonction Publique. C'est pourquoi le «taux de pension civile » (PC) augmente.

Pour mieux comprendre, il faut regarder les deux premières lignes d'un bulletin de traitement*: le « traitement brut » et la « retenue PC »

La contribution à la pension civile augmente pour se rapprocher du taux

du privé (aux alentours de 11%), en prenant en compte dans ce cas toutes les cotisations retraites obligatoires.

En effet, les Fonctionnaires n'ont qu'une retenue portant sur l'ensemble du traitement indiciaire. Pour les salariés, il y a au moins deux régimes obligatoires :

1) la retraite de base de la Sécurité Sociale (assurance vieillesse);

2) une retraite complémentaire obligatoire (Arrco pour les non-cadres; Agirc pour les cadres). En 2020, pour les Fonctionnaires comme pour les autres salariés, le taux de prélèvement «salarié» sera le même (à hauteur de 11% environ).

Selon de récentes estimations du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), à revenu et à durée de carrière comparables, les retraites du Public (régime unique) et du secteur Privé (retraites de base et complémentaire obligatoire) sont équivalentes (même en tenant compte de la règle «des six mois»).

Même si elle n'est pas agréable pour les Fonctionnaires qui la subissent, cette « mise à niveau » enlève un argument à ceux qui veulent remettre en cause le système de retraite de la Fonction Publique.

Ce qui est moins normal, comme nous ne cessons de le répéter, c'est que la valeur du point d'indice, elle, soit gelée depuis juillet 2010. L'**UNSA** a du moins négocié et obtenu un étalement de la dernière réforme des retraites de 2012 pour en lisser les effets ... dans l'attente de la grande négociation sur la grille de la Fonction Publique prévue en 2014.

Au 1er janvier 2014, la retenue « pension civile » a donc augmenté de 0,38%, soit 9,23 € en plus (pour la contribution) et en moins (pour la rémunération nette) chaque mois. À situation constante (à l'exception donc des collègues ayant connu simultanément un changement de situation au 1er janvier: changement d'échelon, de grade ou de corps; variation à la hausse du régime indemnitaire), les rémunérations nettes des Fonctionnaires vont baisser.

Comme l'écrit l'**UNSA** Fonction Publique : «cette situation ne pourra pas durer. L'ensemble des Fonctionnaires a besoin de reconnaissance, y compris financière».

Pour avoir des explications plus précises, consultez le site national de l'**UNSA Education** en tapant le lien suivant : <http://www.unsa-education.com/spip.php?article796>.